

BULLETIN DE SECTEUR

Syndicat APTS Bas Saint-Laurent



Imagerie médicale



SUIVI DE L'ARBITRAGE POUR LA RÉMUNÉRATION

Bonjour les tims, tro, tepms et la gang de la médecine nucléaire ! On sait que vous êtes plusieurs à vous demander s'il y a eu des développements dans le dossier concernant la rémunération en radiologie. Pour celles et ceux qui ne sont pas au courant du dossier, en 2018 l'APTS a contesté, au nom des employés de la radiologie, les éléments suivants :

- L'Application de la Lettre d'entente # 33 aux personnes qui ne détiennent pas un titre d'emploi qui y est visé.
- La non reconnaissance de l'expérience par l'Employeur sur les titres d'emplois de technologue spécialisé en échographie - pratique autonome et de technologue spécialisé en radio-oncologie.
- Le fait que l'Employeur paie systématiquement le titre d'emploi de base aux personnes salariées lors des vacances et des fériés mêmes si elles travaillent à temps complet en spécialité.

Nous avons eu déjà deux journée d'audition sur la question le 12 décembre et le 23 janvier derniers. Malheureusement, nous n'avons pas pu terminer l'audition dans le cadre de ces deux journées. Le tout se poursuivra dans des dates d'auditions à déterminer en juin ou en juillet 2024

Je suis technologue en imagerie médicale



RELATIONS DE TRAVAIL

Rappel concernant la prime de soins critiques !

Il existe présentement deux types de primes de soins critiques, à savoir la prime de soins critiques (la 705) et la prime de soins critiques spécifique (la 746)

Vous avez droit à la 705 si vous travaillez dans les unités suivantes :

- Urgence;
- Unités de soins intensifs;
- Unité néonatale;
- Unité des grands brûlés;

Vous avez droit à la 746 si vous travaillez dans les unités suivantes :

- Bloc opératoire (incluant la salle de réveil;
- Bloc obstétrical (vise uniquement la salle d'opération aménagée pour effectuer des césariennes);
- Hémodynamie.

Concrètement, nous vous invitons à prendre connaissance du tableau ci-joint, où l'on peut voir les différents départements où cette prime est octroyée ainsi que leurs numéros correspondants.



Vous avez aussi droit à une majoration de ces primes dans la mesure où vous offrez et respectez une disponibilité minimale de 16 jours par périodes de 28 jours.

Nous vous rappelons également qu'il est important, pour bénéficier de ces primes, de les indiquer à votre relevé de présence lorsque vous travaillez un minimum de trois heures continues dans l'un de ces départements.

Dépt	Description	Primes
106260	BLOC OPERATOIRE	746
616260	BLOC OPERATOIRE	746
776260	BLOC OPERATOIRE	746
216260	BLOC OPERATOIRE	746
406260	BLOC OPE+REVEIL IQJ	746
436260	INHALO-ANESTHESIE	746
406364	OBST& BLOC OBST(IQ)	746
616364	PERI.SANTE JEUN IQ	746
876260	BLOC OPERATOIRE CH	746
456364	S.A. - BLOC OBS RIKI	746
646364	S.A. - PERINAT. RDL	746
706260	S.A. - BLOC OP KAMOU	746
606260	S.A. BLOC OP RDL	746
456260	S.A-INHALO ANES RIKI	746
106240	URGENCE IQ	705
206240	URG. S.AMB/S.INT.	705
306240	URGENCE MINEURE	705
406053	UN.S.INTEN-CORO (IQ)	705
816240	L'URGENCE PO IQ	705
506240	URGENCE IQ	705
406240	URGENCE IQ	705
616240	URGENCE IQ	705
616053	S.INTENS IQ	705
876240	L'URGENCE CH IQ	705
636240	S.A. - URGENCE RDL	705
516240	S.A. - URGE. BASQUES	705
406202	UNITE NEONATALE IQ	705
446260	S.A. - BLOC RIMOUSKI	705
806260	S.A.- BLOC OP TEMIS	705
606053	S.A. - S. INTEN. RDL	705
416565	SERV. SOC. URGENCE	705
776240	L'URGENCE IQ	705
426202	S.A. UNITE NEONATALE	705
226240	S.A.- URG. MATAPEDIA	705

RELATIONS DE TRAVAIL

Modification à la réglementation concernant les absences parentales de l'OTIMROEPMQ

L'APTS a le plaisir de vous annoncer une modification du règlement de votre ordre professionnel lors d'une déqualification de la pratique autonome pour congé de maternité. C'est à la suite du dépôt d'une plainte à la commission des droits de la personne par une personne salariée 2017, supportée par l'APTS, que les modifications ont été faites. Désormais :

- Pour les absences de moins de deux ans, les technologues peuvent faire les examens avant le départ de congé de maternité pour obtenir le renouvellement et ne pas tout refaire à leur retour.
- L'autre option est que la technologue peut se soumettre à une évaluation pratique réalisée par l'inspecteur. La technologue avise alors l'ordre un mois avant le retour du congé afin de planifier l'évaluation dans les 2 premières semaines du retour. Cette inspection est aux frais de l'ordre. Pendant ces 2 semaines, la technologue ne bénéficiera pas de son attestation de pratique autonome mais la période « non autonome » est maintenant beaucoup plus courte soit environ 2 semaines.

Ci-joint, vous trouverez un lien (Code QR) vers les lignes directrices de l'échographie médicale en pratique autonome révisé par l'OTIMROEPMQ.



POUR NOUS JOINDRE

**Une équipe syndicale présente pour
vous**

Pour toute question ou demande
d'information, n'hésitez pas à
communiquer avec votre équipe
syndicale APTS Bas Saint-Laurent au

bsl@aptsq.com

1(844)737-0275

ÊTES-VOUS MEMBRE?

**Saviez-vous qu'il ne suffisait pas de
payer votre cotisation syndicale pour
être membre de votre syndicat APTS
Bas Saint-Laurent?**

Afin de devenir officiellement membre de
votre syndicat APTS Bas Saint-Laurent et
de pouvoir voter en assemblée générale,
rendez vous au

gems.aptsq.com/demande_adhesion

ou saisissez simplement le code QR suivant
avec votre portable



**VOTRE SYNDICAT APTS
BAS SAINT LAURENT**

BSL@APTSQ.COM

**SUIVEZ NOUS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX**

UN ENJEU AVEC L'EMPLOYEUR ?

DES QUESTIONS SUR TES DROITS ?

ENVIE DE T'IMPLIQUER ?